



Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers

LES SOURCES DE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION POUR LES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

Mémoire de Formation d'Adaptation
à l'Emploi de chef de groupement

FAE 20
Session 2011

Capitaine BUCHET William - SDIS 12
Commandant GUEUGNEAU Jean-Philippe - SDIS 69
Commandant HERREBOUDT Rodolf - SDIS 81
Commandant THIBAUT Patrick - SDIS 86



Directeur de mémoire : Monsieur LOPEZ Marc - ENSOSP - PRODEV

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	2
AVANT PROPOS	3
RESUMES FRANÇAIS ET ANGLAIS	4
INTRODUCTION	5
I – LA PLACE DES SIS DANS L'ORGANISATION DE LA RECHERCHE	6
I.1 – Préambule	6
I.2 – Approche contextuelle	7
I.3 – Organisation générale de la recherche en France...et particulièrement au sein des SIS	9
II – PANORAMA DES SOURCES DE FINANCEMENT, UNE OFFRE VARIEE ET COMPLEXE	12
II.1 – Des financements européens...	12
II.2 – Et des aides publiques nationales...	15
II.3 – ...Aux fonds privés et partenariats	19
II.4 – L'importance des statuts juridiques	22
III – VERS UNE IMPLICATION GLOBALE DES SIS DANS LA RECHERCHE ET L'INNOVATION	27
III.1 – Adapter nos structures...ou les mettre en œuvre	27
III.2 – ...Et disposer d'outils d'aide à la décision	31
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	35
ANNEXES	37
TABLE DES MATIERES	63

REMERCIEMENTS

Dans le domaine de la recherche, de l'innovation et de leur financement, les acteurs internationaux, nationaux et locaux sont nombreux et issus d'univers très variés.

Comment aborder ces thèmes sans évoquer, en plus de nos propres institutions, l'Europe, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, les entreprises privées, les laboratoires de recherche et les universitaires.

Devant ce sujet a priori abscons, la consultation de personnes aguerries à ces pratiques était pour nous un préalable incontournable au lancement de notre étude et à la compréhension de son environnement.

Nous avons eu le privilège d'être reçus et de pouvoir échanger avec des personnes qui ont fait preuve d'ouverture d'esprit, de patience, voire de bienveillance pour initier notre acculturation.

En ce sens nous tenons à exprimer toute notre gratitude à l'ensemble des personnes ressources (annexe 2), et plus particulièrement :

- Le directeur de mémoire, Monsieur Marc Lopez, du département Prospectives et Développement de l'ENSOSP, pour la pertinence du sujet proposé et pour le soutien qu'il nous a apporté, ses précieux conseils et son bienveillant contrôle tout au long de nos travaux ;
- Madame Elisabeth Morin-Chartier, Députée au parlement européen et rapporteuse permanente pour le fonds social européen, pour nous avoir fait partager ses connaissances sur les financements européens.
- Monsieur le professeur Jean-Pierre Garo, professeur à l'université de Poitiers et au Pôle Poitevin de Recherche et Ingénierie en matériaux mécanique et énergétique (PPRIME/ UPR 3346 CNRS), pour sa générosité d'esprit, et l'ouverture à son réseau scientifique ;
- Monsieur le colonel Eric Faure, DDSIS des Vosges, pour nous avoir fait partager sa vision tant territoriale, que fédérale ;
- Monsieur le colonel Hervé Doutez, de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, pour nous avoir incité, par ses questionnements, à prendre de la hauteur ;
- Madame Liliane Mateo, du département des Formations de professionnalisation de l'ENSOSP pour son accompagnement et ses avis éclairés tout au long de notre formation.

AVANT PROPOS

« La recherche et l'innovation sont essentielles pour résoudre une partie des grands problèmes auxquels est confrontée l'union européenne et pour valider un modèle communautaire basé sur la croissance économique, la responsabilité sociale et le développement durable. Nous devons stimuler la productivité, augmenter les taux d'emploi et nous tourner vers des activités économiques présentant une valeur ajoutée plus importante. Il faut renforcer le degré de compétence des travailleurs et leur capacité d'adaptation au changement. Pour intensifier les efforts de recherche et d'innovation, il est donc extrêmement important d'investir dans le capital humain.

La recherche et l'innovation offrent également des solutions pour réduire l'exploitation non durable des ressources (notamment la consommation d'énergie), lutter contre le changement climatique et relever les défis de l'évolution démographique. Dans une économie mondiale ouverte, la compétitivité réside dans la capacité des entreprises de créer des biens et des services à forte valeur ajoutée. C'est dans cette optique que l'agenda de Lisbonne renouvelé, qui constitue la réaction de l'union européenne à la mondialisation, repose dans une large mesure sur la recherche d'une croissance basée sur l'innovation.

C'est au niveau régional que les actions en faveur de l'innovation sont le plus efficace, dans la mesure où la proximité physique favorise les partenariats entre les acteurs, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. La formation de pôles régionaux est souvent un facteur de réussite déterminant pour la promotion de la recherche, du développement technologique et de l'innovation. L'aptitude des dirigeants et des chefs d'entreprise régionaux à transformer les connaissances, les qualifications et les compétences pour en tirer un avantage concurrentiel durable joue un rôle essentiel dans les performances économiques des régions ».

Extrait du guide pratique de la commission européenne « des régions européennes compétitives grâce à la recherche et l'innovation » août 2007

RESUME

Les fonds affectés à la recherche et l'innovation sont considérables. L'objectif, via des mécanismes de financement européens et nationaux, est de promouvoir et dynamiser la compétitivité des entreprises, la culture de l'excellence et le partage des savoirs.

Les services d'incendie et de secours, cibles potentielles, ont bien pris conscience de leur capacité d'expertise spécifique métier, mais se retrouvent peu dans ces programmes par méconnaissance des possibles et des process.

Cette étude a pour objectifs d'explorer les crédits disponibles en la matière et les formes que doivent prendre les SIS pour y prétendre et propose une plate-forme numérique et des fiches de synthèse pour en vulgariser l'accès et leur compréhension.

Les enjeux sont de définir un projet national dans ce domaine, de fédérer et cristalliser les énergies et compétences, de promouvoir l'échange et le partage des connaissances qui en découlent et d'ouvrir notre corporation sur l'extérieur.

ABSTRACT

The Funding for research and innovation are considerable.

The aim, through European funding mechanisms and national, is to promote and boost the competitiveness of companies, the culture of excellence and knowledge sharing.

The fire department and emergency, potential target, became well aware of their ability to own a specific expertise but few are found themselves in these programs by misunderstanding of the opportunities and the processes.

The objectives of this study is to investigate the available credits in this area and the frame of reference that the fire department and emergency should have to set to implement for claiming it and to propose a digital platform and a fact sheets system to open access.

The challenges are to define a national project in this area, of to federate and to crystallize the energies and skills, to promote the exchange and the sharing of knowledge resulting and to open our corporate body on the outside world.

INTRODUCTION

Recherche, développement, innovation, prospective...autant de notions dont les moyens de financement et l'organisation sont flanqués d'acronymes constituant un domaine étranger à la plupart des Services d'Incendie et de Secours (SIS).

Pourtant, les efforts d'investissement de l'Europe, des Etats, des Régions, des Départements, des industries et des universités sont considérables à leur endroit - des fonds structurels européens de milliards d'euros jusqu'aux investissements locaux - et traduisent une politique forte pour développer le tissu économique et sa compétitivité sur des secteurs innovants encore non exploités.

Les sources de financement associées constituent un maquis dans lequel peu de SIS s'aventurent, ignorant le champ des possibles. Sans prétendre vulgariser le montage et le portage de ce type de projet qui reste très, voire trop complexe pour des structures dont ce n'est pas la vocation unique, ce mémoire vise à porter à connaissance de manière très pratique les différentes sources par le biais d'une plate forme numérique simple et des fiches de synthèse.

A l'heure de la crise et des budgets contraints, les sapeurs-pompiers doivent profiter de cette dynamique en apportant leurs connaissances et savoir-faire auprès des entreprises, universités et laboratoires qui sont les moteurs de la recherche.

Tout d'abord parce qu'une telle synergie nous permettrait d'être reconnus comme experts incontournables de nos domaines de prédilection comme l'incendie, mais aussi dans la gestion des crises majeures, sujet d'actualité, sur la scène européenne, voire mondiale.

Ensuite, parce qu'il nous appartient de décider de notre avenir, et que cela passe par notre ouverture sur les mondes industriel et universitaire. Les uns ont besoin de vendre des matériels et technologies à forte rentabilité, les autres de projets pour se démarquer et publier. Apportons les arguments et idées pour que ces produits soient le plus adaptés possible aux utilisateurs que nous sommes, et quittons notre habit de consommateur passif.

Enfin, car les SIS ont autant à apprendre que ce qu'ils ont à donner. Du pilotage stratégique à la gouvernance, du développement durable à la qualité, du management intégré à la conduite de projet, les universités, les laboratoires et entreprises disposent d'une expérience qu'il nous faut considérer.

Dix ans après la « départementalisation », les SIS, bien qu'adolescents, ont fait preuve d'une capacité de structuration et de réorganisation que peu d'administrations auraient pu réaliser dans un délai aussi court. C'est notre force.

Alors, il ne s'agit pas de nous écarter de nos missions, mais bien d'utiliser la recherche comme moyen de les réaliser dans de meilleures conditions humaines, environnementales, matérielles et financières.

C'est la voie de l'efficacité, c'est le défi de demain.

I – LA PLACE DES SIS DANS L'ORGANISATION DE LA RECHERCHE

I.1 – Préambule

I.1.1 – Problématiques et motivations :

Fruit d'une commande de l'ENSOSP, souhaitant développer les axes de réflexion concluant le mémoire du Lcl Baudemont¹, notre étude vise à constituer un guide permettant d'accéder aux projets de recherche, en rendant plus lisibles leurs possibilités de financement, de manière à inciter les Services d'Incendie et de Secours (SIS) à être les principaux acteurs des évolutions de notre profession.

Entreprendre une démarche de recherche et d'innovation peut également se voir comme une vitrine de la capacité d'expertise « métier » qu'ont les SIS et présente plusieurs avantages :

- ✓ c'est « envisager une meilleure adaptation des matériels et des techniques opérationnelles face à l'émergence de nouveaux risques et de nouvelles technologies ».
- ✓ c'est « proposer un nouvel outil de management, en améliorant les compétences et la motivation des agents impliqués ».
- ✓ c'est « apporter un nouvel atout économique par l'obtention de financements ou à défaut par la réduction des coûts ou des contraintes de développement dans le contexte de la crise actuelle ».

I.1.2 – Un choix de conduite de l'étude...

Suite à une première réunion de travail, le choix du mode projet a été fait afin de suivre une construction méthodologique prenant en compte une analyse de la problématique, la réalisation d'un diagnostic, l'identification des enjeux stratégiques et la mise en place d'un plan d'action. Cette démarche visant à mettre à profit les enseignements théoriques dispensés dans le cadre de notre formation.

Une fiche de lancement de projet a permis de confirmer le directeur de mémoire, le responsable pédagogique ainsi que les membres du groupe projet et de lister les coordonnées de tous. Elle a également permis de définir un inventaire des axes de réflexion pour arrêter le champ de l'étude et valider les objectifs.

Pour entériner cette conduite, une fiche synthétique a été réalisée en inscrivant une démarche pragmatique auprès des institutions existantes, impliquante devant l'inexistence d'études relatives aux SIS et au travail à produire, problématisante devant la multitude de pans de réflexion qui en découlaient.

Un rétro planning de réalisation a également été construit ainsi qu'un schéma global des étapes constituant la conduite du projet. Ces documents constituent l'annexe 1.

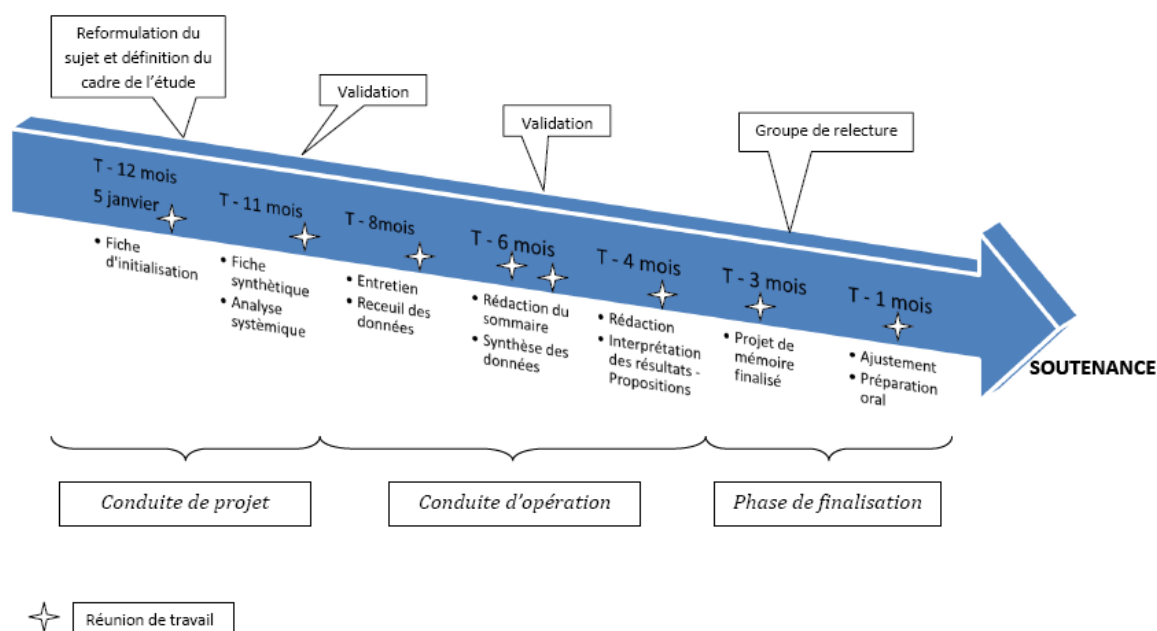
Constatant que les travaux de recherche et de développement étaient conduits de manière éparsée au sein des SIS², nous avons retenu une approche empirique, réaliste, centrée sur les personnes ressources identifiées, les industriels et les partenaires institutionnels de ce domaine. Des SIS étrangers et privés ont également été consultés.

Le recueil de données a été réalisé au travers d'une recherche documentaire, d'un état des lieux des pratiques, d'entretiens physiques, téléphoniques ou électroniques qui ont fait l'objet des comptes rendus ayant enrichi notre réflexion.

¹ « La Recherche pour les Services d'Incendie et de Secours / Enjeux, Positionnements, Structurations, Perspectives » Mémoire de formation d'adaptation à l'emploi n°8 / 2010 de Directeur Départemental Adjoint

² Constat réalisé par le LCL BAUDEMONT, et par nous mêmes au gré de nos entretiens

Rétro planning de la démarche projet



Cette méthode a été préférée à la sollicitation globale des SIS par questionnaire, peu d'entre eux étant engagés dans une démarche de recherche et d'innovation d'une part, et le sujet ne se prêtant pas aux questions fermées et / ou réponses courtes d'autre part.

I.1.3 - ...Permettant une définition précise du périmètre et des attentes

Ces préalables nous ont conduit dans un premier temps à arrêter certaines acceptions, à dresser un état des lieux avant de lister, de la manière la plus exhaustive possible, la typologie des financements de la recherche – en excluant la recherche fondamentale non transposable au SIS - et de l'innovation, leurs mises en œuvre, pour en extraire enfin une boîte à outils permettant un accès simple à celles-ci par thèmes.

La commande étant de prospecter pour la valorisation de la recherche et de l'innovation chez les sapeurs-pompiers, notre étude, dans un souci d'ouverture et d'impartialité, ne définit pas les thèmes sur lesquels les SIS doivent prioritairement s'orienter.

Nous avons proposé un avis sur les structures les mieux adaptées a priori à la réalisation de ces projets mais sans traiter de manière exhaustive des contraintes juridiques ou comptables.

Bien que nous ayons exploré la structuration de la recherche et l'innovation au sein des SIS, en essayant d'apporter quelques pistes de réflexion liées à notre sujet, il conviendra de compléter nos travaux dans le cadre d'une étude distincte du présent mémoire sur ce sujet.

I.2 – Approche contextuelle

Avant d'aller plus loin, il convient d'arrêter, pour clarifier le sujet, certaines définitions ou termes dont dépend notre étude, d'autant que certains d'entre eux peuvent recouvrir des acceptions différentes, au travers des connaissances de chacun ou des milieux socio-professionnels dont nous sommes issus.

I.2.1 – Services d'Incendie et Secours (SIS)

On peut essayer de définir plus largement³ un SIS au regard des missions qui lui ont été confiées par le législateur dans les lois de départementalisation de 1996 et de modernisation de la sécurité civile de 2004, reprises dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), article L.1424-2⁴.

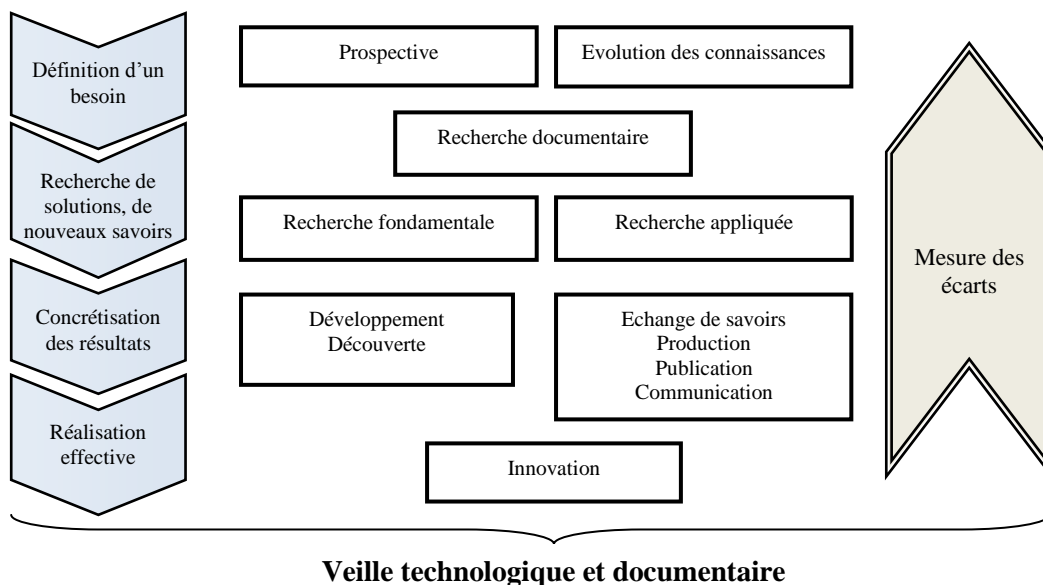
Aussi, au delà des seuls Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) et des corps communaux, appartiennent à la « famille » des SIS la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) (missions définies à l'article R1321-20 du code de la défense), le Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille (BMPM) (article R2513-5 du CGCT « le BMPM exerce les missions mentionnées à l'article L 1424-2), les Unités d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile (UIISC) et, par extension, dans le cadre de notre sujet, les structures et établissements voués à les fédérer ou les coordonner :

- La Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) ;
- Les Etats-Majors Interministériels de Zone (EMIZ) ;
- L'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers (ENSOSP) ;
- Les Etablissements Publics Interdépartementaux d'Incendie et de Secours (EPIDIS) ;

I.2.2 – La recherche, le développement, la prospective, la veille, l'innovation

Les travaux de recherche et développement ont été définis et codifiés par l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE), et englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances ainsi que l'utilisation de celle-ci pour de nouvelles applications.

Sans insister sur les définitions relatives au monde de la recherche et de l'innovation⁵, on peut dans un souci de compréhension résumer le cycle de la recherche en quelques étapes.



³ Article L.1424-1 du CGCT : ont la qualité de SIS, les SDIS, ainsi que les centres d'incendie et de secours qui relèvent des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale disposant d'un corps communal ou intercommunal de sapeurs pompiers.

⁴ « Les SIS sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent...à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Dans le cadre de leurs compétences, ils exercent les missions suivantes :

1° La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile

2° La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;

3° La protection des personnes, des biens et de l'environnement ;

4° Les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation. »

⁵ Les définitions précises de ces termes sont disponibles en annexe 3. Le schéma et les définitions proposés ont été validés par le Professeur Garo, enseignant chercheur à l'université de Poitiers.

La définition des besoins est issue de la prospective, de la nécessité de faire évoluer les savoirs associés à une mesure des écarts avec l'existant via une recherche documentaire ; la recherche des solutions s'effectue par le biais des recherches fondamentale, appliquée ou thématique ; la concrétisation des résultats se traduit par le développement, la publication et le partage des savoirs et technologies et l'innovation ou la recherche industrielle permettent de matérialiser les attentes et/ou de les améliorer.

La veille technologique et réglementaire demeurent le départ et l'aboutissement de toutes démarches.

I.3 – Organisation générale de la recherche en France...et particulièrement au sein des SIS

I.3.1 – La recherche en France

Sans vouloir se comparer aux institutions publiques en charge de la recherche, il est intéressant d'étudier l'organisation et les mécanismes qu'elles ont pu mettre en œuvre. Au niveau national, la recherche est organisée d'une part autour du code de la recherche et d'autre part autour de deux lois publiées pour stimuler la recherche française⁶.

Les objectifs de ces textes concernent quatre axes principaux : des universités puissantes et autonomes, des organismes de recherche performants, le financement de la recherche sur projets, l'essor maximal de l'innovation.

C'est le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche qui porte cette politique au travers d'instruments de coopération qui visent à rassembler les acteurs de la recherche publique dans des projets d'intérêt commun (réseaux thématiques, centres et pôles d'enseignement), des établissements d'enseignement supérieur et des laboratoires, des partenariats avec le monde privé pour le transfert et le partage des savoirs et des technologies et d'une agence d'évaluation et de contrôle.

On peut retenir de cette organisation, un projet politique fort, le regroupement des initiatives, une ouverture sur le monde privé, un échange des savoirs et des technologies⁷.

I.3.2 – Etat des pratiques rencontrées au sein des SIS....

Plus de 30 entretiens⁸, complétés par une recherche documentaire, ont été menés en dégagant quatre groupes principaux de référents incontournables ; les services d'incendie et de secours publics et privés, la sécurité civile et ses institutions, les organes de financement, les acteurs de la recherche.

Nous avons dégagé de nos enquêtes les mécanismes ou organisations fonctionnant actuellement dans les SIS que nous avons rassemblés par « familles » de financement. Pour chacune d'entre elles, un exemple est donné à titre indicatif. La totalité des exemples pouvant être retrouvée dans l'annexe 6 relative aux fiches des sources de financement.

Le partenariat par convention avec les industriels:

Les industriels, les Sdis ou d'autres institutions (enseignements, services publics) ont un but commun de réflexion sur l'appréhension de nouvelles technologies, de compréhension de phénomènes non maîtrisés ou de développement de matériels ou de techniques.

Un partenariat est alors engagé sous la forme d'une convention multi partite qui définit les modalités de mise à disposition de personnels et de matériels.

⁶ Loi de programme du 18 avril 2006 pour la recherche, traduction législative du pacte pour la recherche entre l'état et les citoyens et loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités

⁷ Un schéma en annexe 3 reprend cette organisation.

⁸ La liste des personnes ressources est consultable en annexe 2

On peut citer pour exemple la convention entre volvo trucks et les Sdis 86 et 69 qui prévoit la formation des personnels sapeurs-pompiers aux techniques d'intervention sur les véhicules poids lourds hybrides. L'industriel profitant de l'expertise des sapeurs-pompiers pour faire évoluer ses matériels et donc innover dans la prise en compte de la sécurité des intervenants, les sapeurs pompiers de la connaissance de ces nouvelles technologies et de la prise en compte des besoins des primo intervenants en cas de sinistre.

Le partenariat par convention avec les établissements d'enseignement supérieur:

Il consiste en la mise à disposition d'élèves ingénieurs pour le développement interne de projets innovants. Pour exemple le développement des systèmes informatiques de gestion prévisionnel et de réalité virtuelle du Sdis 29 par la mise à disposition d'élèves ingénieurs en informatique des universités de Bretagne occidentale et Bretagne Sud et des écoles navales.

L'auto-financement :

Méthode rencontrée dans la quasi-totalité des SIS consultés, tous les domaines peuvent être concernés, on peut citer comme thèmes récurrents la mise en place des systèmes d'information (géographique, ressources humaines, formation..), de communication (tablettes graphiques, bips intelligents...), l'adaptation des matériels à nos attentes (embarcations, véhicules dédiés aux spécialités...).

Les SIS mettent à disposition en interne les ressources humaines et intellectuelles qui sont nécessaires pour atteindre un objectif d'évolution plus ou moins défini au départ ainsi qu'une enveloppe budgétaire allouée. Dès lors, l'équipe projet désignée met en œuvre une démarche projet plus ou moins accomplie, pouvant aller de la définition des besoins et des attentes jusqu'à la réalisation d'un cahier des clauses techniques particulières, la réception du projet et l'accompagnement au changement.

Certains SIS sont allés plus loin en créant un service ou groupement dédié ayant une place pérenne dans l'organigramme, avec des missions et des fonctionnements divers.

Par exemple, La BSPP a un service en charge des questions de recherche: le bureau d'études et de pilotage. Indépendant hiérarchiquement et rattaché à l'état major, il répond aux besoins remontés du terrain ou aux commandes de la hiérarchie. Les études menées comprennent une étude objective, une étude financière et humaine et des propositions au commandement avec l'appui du service juridique. Le service ne possède pas de budget propre en dehors du fonctionnement, mais peut bénéficier jusqu'à 90 000€ de subventions de la DGA pour des projets de partenariat avec les industriels.

L'utilisation de fonds européens de développement régional (FEDER),

Ces mécanismes visent à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux. Les objectifs sont la cohérence, la compétitivité régionale et l'emploi. Les fonds interreg s'appliquent à toutes les régions frontalières des pays européens.

Le Sdis 74 a obtenu plus d'un million d'euros pour la mise en place du canal Emergency, fréquence commune d'appel d'urgence entre la France, l'Italie et la Suisse avec l'admission aux financements européens par le biais des fonds FEDER et interreg II de deux projets (réaménagement d'une hélisurface de haute montagne et d'un réseau commun d'alerte) dans le domaine de la protection civile et du secours en montagne

Utilisation du fonds national de prévention :

Dans le cadre de la définition de plans et des actions de promotion en faveur de la santé et de la sécurité au travail l'ENSOSP et la Direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DSCGC) ont menée l'étude C PRIM concernant la mortalité chez les sapeurs pompiers professionnels.

Le financement est issu du fond national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles de la CNRACL

La participation aux pôles de compétitivité :

Le financement est issu du fonds unique interministériel alloué par l'organisme OSEO (qui distribue les fonds nationaux de la recherche et de l'innovation aux entreprises privées).

Ces financements font suite à des appels à projet auxquels répondent des consortiums composés d'entreprises privées, de partenaires publics et de laboratoires de recherche.

Le SDIS des Bouches du Rhône participe au pôle de compétitivité risque et plus particulièrement au projet SISPEO un système d'intervention robotisé pour les interventions en milieux hostiles.

La participation aux projets de l'Agence Nationale de Recherche (ANR) :

Projets accessibles avec obligation de partenariat public/ privé sous le biais de consortiums (entreprise privée, laboratoire ou université, établissement public) qui proposent leurs dossiers sur la base des appels à projets de l'ANR.

A titre d'exemple on peut citer l'ENSOSP et l'INHES sur le projet REALEX pour évaluation et gestion des crises NRBC.

D'autre part, pour élargir cet état de lieux, nous nous sommes tournés vers des SIS privés et étrangers ainsi que des institutions, telles que l'armée de terre ou la police nationale⁹

Que ce soit par manque de moyens, d'information ou par choix délibéré, une minorité de SIS a jusqu'à présent entrepris délibérément une politique de recherche et d'innovation. Le colloque lançant l'axe stratégique innovation et sécurité civile, initié à l'ENSOSP en mars dernier, avait d'ailleurs accueilli moins d'une vingtaine de représentants de la profession¹⁰.

Pour la plupart, il s'agit souvent d'aboutir à des outils ou résultats adaptés à leurs attentes dans un temps qu'il leur faut maîtriser, de s'ouvrir à d'autres connaissances et institutions ou de répondre à une sollicitation d'une industrie ou université.

Sans pouvoir dresser de manière exhaustive la cartographie des SIS impliqués dans la recherche et l'innovation, force est de constater que les plus engagés dans ces démarches sont de 1^{ère} catégorie, situés au sein de bassins d'activités et de risques importants, où la présence forte des acteurs de la recherche et de l'industrie incitent ces initiatives.

Cependant, des SIS ne jouissant pas de ces atouts font preuve de capacité d'innovation néanmoins remarquable.

Les retombées de telles entreprises dépassent, in fine, la simple exploration d'une nouvelle méthode de résolutions de problèmes :

- Elles peuvent dégager des sources de revenus dans le cadre d'un partenariat productif ;
- Elles développent des potentiels humains au sein de nos structures et les rendent plus réactives face aux problématiques qu'elles rencontrent ;
- Elles promeuvent l'image de nos établissements en dehors de notre institution et nous placent comme « experts » dans un champ de domaines de compétence élargi.

⁹ Un recueil des pratiques constatées est disponible en annexe 2.

¹⁰ Colloque « innovation et sécurité civile » du 22 mars 2011. Actes disponibles sur <http://www.pole-risques.com>

II – PANORAMA DES SOURCES DE FINANCEMENT, UNE OFFRE VARIEE ET COMPLEXE

La configuration du paysage des financements de la recherche peut être présentée sous trois volets, en partant du dispositif mis en place par l'Europe, puis celui relevant des aides publiques nationales pour finir sur les structures privées.

S'agissant de l'UE, la politique de soutien aux états membres se traduit par une batterie de fonds disponibles non seulement pour la recherche, mais aussi pour la sécurité, le social, l'environnement, la formation, c'est à dire tous les domaines liés au développement du capital humain dans le but d'une meilleure compétitivité et d'une croissance durable.

Pour ce qui concerne le niveau national, les relais des actions européennes sont opérationnels, mais la crise économique a imposé des choix impactant les finances publiques, avec le grand emprunt, et l'attribution des aides, avec une réorganisation des organes gestionnaires.

Dans le contexte des budgets contraints que traversent les collectivités territoriales, il convient donc d'explorer ces sources de financement, qui, même si elles ne constituent pas une recette nette, peuvent subventionner les dépenses des SIS qui veulent entreprendre une démarche de recherche et d'innovation.

Nous avons donc essayé de dégager, parmi la multitude des offres découvertes, les typologies de financement ayant trait aux domaines qui nous intéressaient, en élaborant des fiches de synthèse respectives, où sont compilés, le cas échéant, les exemples concrets applicables à la profession que nous avons pu recenser.

II.1 – Des financements européens...

L'Union Européenne (UE) a affiché clairement son intention de promouvoir et soutenir la recherche et l'innovation dans de multiples domaines et propose à cette fin des instruments de financement pour chacun.

II.1.1 - Le FP7 - Framework Program n°7 (fiche n°1)¹¹

Avec une enveloppe de plus de 34 milliards d'euros sur la période 2007/2013, le FP7 ou 7^{ème} programme-cadre pour la recherche et développement, a été créé par l'UE en vue de poursuivre la création de l'Espace Européen de la Recherche (EER).

Il est découpé en 5 sous-programmes - Coopération, Idées, Personnes, Capacités, Centre commun de recherche - eux mêmes déclinés en types d'activités de recherche.

Pour exemple, le sous-programme « coopération » soutient les projets effectués en coopération transnationale, dans des domaines tels que la sécurité des citoyens, des infrastructures et des services d'utilité publique, le rétablissement de la sécurité et de la sureté en cas de crise, l'interconnectivité et interopérabilité des systèmes de sécurité.

Dans ce cadre, le SDIS du Vaucluse et « l'Entente » (Entente pour la forêt méditerranéenne) participent à un projet de deuxième génération de localisateur pour la recherche urbaine et les opérations de sauvetage de personnes ensevelies sous des décombres, au moyen d'une plate forme instrumentée de Technologies d'Information et de Communication (TIC).

II.1.2 - Le CIP - programme cadre pour l'innovation et la Compétitivité (fiche n°2)

Le CIP est principalement destiné aux petites et moyennes entreprises (PME) européennes ; il

¹¹ L'ensemble des fiches de synthèse est disponible en annexe 6

promeut leur compétitivité et soutient l'innovation dans leurs propres domaines, tels que les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ou les énergies renouvelables. Il améliore l'accès au crédit et fournit des services d'appui en leur faveur dans les régions, avec un budget total de 3,6 milliards d'euros sur la période 2007/2013.

Il finance notamment des actions pilotes impliquant des organisations publiques et privées basées sur des TIC innovantes et interopérables dans des domaines tels que la santé, les services publics, l'énergie, internet...

Ce programme a supporté le projet « REACH 112 » (REsponding to All Citizens needing Help), destiné à permettre aux handicapés de communiquer à distance avec les services d'urgence. Le service d'incendie d'Avon du Royaume-Uni en est partenaire.

II.1.3 - Les fonds structurels

Dans une perspective de plein emploi et de recherche de compétitivité, l'UE a élaboré une politique de solidarité appelée « politique de cohésion », avec 347 milliards d'euros pour sa mise en œuvre sur 2007/2013, qui s'articule autour de trois grandes priorités :

- accroître l'attractivité des régions et des villes des Etats membres,
- améliorer la connaissance et l'innovation pour une meilleure croissance,
- créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité.

Elle se traduit par l'existence de 3 fonds structurels, le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) qui se concentre sur le développement des infrastructures des régions accusant un retard, le fonds de cohésion (non traité dans notre étude car non éligible à la recherche et à l'innovation) et le Fonds Social Européen (FSE) qui vise principalement à aider des personnes de toute l'Europe à acquérir de nouvelles compétences.

Chaque état membre doit fournir un cadre de référence stratégique national qui se décline dans chaque région par des programmes opérationnels dans lesquels le détail des actions financées est précisé.

II.1.3.1- Le FEDER (Fiche n°3)

Le FEDER est le reflet de la politique régionale européenne depuis 1975, et soutient les efforts d'adaptation économique, d'amélioration de la compétitivité et de coopération territoriale au sein de l'Union, et représente un investissement de 192 milliards d'euros sur l'exercice 2007/2013.

La priorité est donnée aux projets de recherche, d'innovation, de protection de l'environnement et de prévention des risques. Les bénéficiaires de ces aides peuvent être des entreprises, des organismes publics, des associations ou des particuliers, à partir du moment où le projet présenté remplit les critères de sélection fixés par l'autorité de gestion du programme.

Pour la France, ce sont les préfets de chaque région, en s'appuyant sur le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR), qui gèrent ces fonds et élaborent les programmes éligibles selon leurs priorités politiques et économiques.

Un SIS en tant qu'établissement public administratif peut prétendre à certaines mesures des axes déclinés dans chaque programme, mais c'est plus sûrement dans le cadre d'un projet collaboratif (association avec un partenaire privé ou public) à l'issue d'une présentation au SGAR, que les conditions d'accès seront facilitées et plus intéressantes, les aides correspondant en moyenne à 50 % du montant total de l'opération.

En Guyane, le SDIS a initié depuis 2008 un programme de coopération opérationnelle avec le Brésil et le Surinam pour développer la spécialité sauvetage aquatique (SAV), en acquérant des vecteurs nautiques, destinés au transport de victimes et à l'acheminement de moyens, financés en majeure partie par le FEDER.

II.1.3.2 - Le FSE (fiche n°4)

Créé lors du traité de Rome de 1957¹², le FSE a pour objectif de réduire les écarts de richesse et de niveaux de vie entre les états membres et leurs régions, en promouvant l'emploi et la formation professionnelle pour rendre leur main-d'œuvre et leurs entreprises plus aptes à relever de nouveaux défis mondiaux.

Une enveloppe de 75 milliards d'euros sur la période 2007/2013 est vouée à être répartie entre les états membres et les régions, en particulier ceux dont le développement économique est moins avancé, en venant compléter des dispositifs ou projets déjà subventionnés localement, pour renforcer les politiques menées dans chaque nation.

La stratégie opérationnelle du FSE sur ces 6 années a été déclinée en cinq axes d'intervention.

1. Adapter les travailleurs et les entreprises aux mutations économiques.
2. Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs.
3. Renforcer la cohésion sociale, lutter contre les discriminations.
4. Investir dans le capital humain et la mise en réseau, l'innovation.
5. Assistance technique.

A notre connaissance, aucun SIS groupé ou non en consortium, n'a fait appel au FSE bien que l'on puisse tout à fait imaginer que la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, Emplois et Compétences (GPEEC) puisse s'inscrire dans l'axe n°1, ou que la formation individualisée, ouverte et à distance entre pleinement dans l'axe n°4, deux domaines qui sont pourtant d'actualité et d'un grand intérêt pour nos structures.

II.1.4 - Le LLP – Lifelong Learning Program (fiches n°5, n°5 Bis et n°5 ter)

Le LLP ou programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie comprend quatre sous-programmes sectoriels, un programme transversal et le programme Jean Monnet pour l'exercice 2007/2013. Nous nous attarderons sur ceux qui revêtent un intérêt pour les SIS :

A hauteur de 1,74 milliards d'euros, Le sous-programme Léonardo Da Vinci (Fiche n°5 Bis), est centré sur l'enseignement et la formation professionnelle initiale et continue, à destination des personnes en apprentissage et formation professionnelle, formateurs, travailleurs, employés, établissements et autres organisations dispensant ces enseignements et formations.

Ce programme a financé le projet FIREFIGHT II auquel ont participé le SDIS de la Somme et l'ENSOSP. Celui ci vise à établir un programme de formation axée sur la lutte contre l'incendie de l'extérieur de l'édifice, et l'utilisation d'une nouvelle méthodologie d'extinction.

Le sous-programme Grundtvig (Fiche n°5 Ter), est centré sur l'éducation des adultes, à destination des formateurs et autres institutions actives dans le domaine de l'éducation des adultes, et dispose de près de 279 millions d'euros.

Le programme transversal (Fiche n°5) complète les sous-programmes sectoriels à concurrence de 278 millions d'euros en fournissant un soutien au développement des structures éducatives. Parmi les actions financées rentrant dans le champ d'action des SIS, il met l'accent sur

¹² Traité instituant la communauté économique européenne

l'utilisation ou le développement de pédagogies et de pratiques innovantes fondées sur les TIC (plate forme collaborative, de diffusion des ressources pédagogiques, e-Learning).

II.1.5 - Programme 2011 année européenne du volontariat (Fiche n°6)

L'année européenne du bénévolat et du volontariat a été lancée en France la semaine du 7 au 13 février 2011. Sont finançables les études et travaux de recherche et diffusion de leurs résultats, les échanges d'expériences et de bonnes pratiques, les conférences et manifestations et les campagnes d'information et de promotion. Des actions concrètes en faveur du développement du volontariat chez les sapeurs pompiers peuvent faire l'objet de ce programme, abondé de 13 millions d'euros sur la période 2007-2013.

A titre d'exemple dans les projets déjà retenus, la croix rouge française s'est vu financer un projet de création du corps de réserve de l'urgence.

II.1.6 - Programme cadre sécurité et protection des libertés (Fiche n°7)

Ayant pour objectif principal d'assurer une coopération opérationnelle efficace dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité, le sous programme spécifique « prévention, préparation et gestion des conséquences en matière de terrorisme et autres risques liés à la sécurité » est doté d'un montant disponible pour la période 2007-2013 de 137 millions d'euros.

Il soutient les efforts déployés par les états membres pour prévenir les attentats et autres incidents liés à la sécurité (gestion de crises, recherche et développement technologique). Les actions financées apparaissent sous deux aspects ; la prévention et la préparation (élaboration de normes de sécurité, coopération et coordination à l'échelle communautaire et échanges de bonnes pratiques dans le domaine de la protection des populations), ainsi que la gestion des conséquences (organisation d'exercices conjoints et élaboration de scénarii pratiques).

II.1.7 - Instrument financier pour la protection civile (Fiche n°8)

Institué en 2007, cet instrument soutient et complète les efforts déployés par les états membres pour protéger principalement les personnes, mais aussi l'environnement et les biens, y compris le patrimoine culturel, en cas de catastrophes naturelles ou causées par les activités humaines, d'actes terroristes ou d'accidents technologiques, radiologiques ou environnementaux et à favoriser le renforcement de la coopération entre les états membres dans le domaine de la protection civile.

Fort de 190 millions d'euros pour la période 2007/2013, il finance les actions de prévention et de préparation (études, enquêtes, modélisation et élaboration de scénarii, formations, exercices, transfert de technologie, ...) et de réaction (envoi d'experts en évaluation et en coordination).

II.2 – Et des aides publiques nationales...

II.2.1 - L'ANR - Agence Nationale de la Recherche (Fiche n°9)

L'ANR est une agence de moyens créée en 2005 qui a eu pour mission d'augmenter la dynamique du système français de recherche et d'innovation en ciblant davantage les subventions, empruntant une autre voie que celle qui consistait auparavant à l'allocation automatique des fonds aux laboratoires par le CNRS.

Le changement s'est donc traduit par un soutien aux projets de recherche, venant de toute la communauté scientifique, mais financés après une mise en concurrence et évaluation par les pairs.

Année charnière, 2011 entame un cycle de programmation de 3 ans établi selon les priorités de la Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation (SNRI), où la pluridisciplinarité demeure

une priorité, se déclinant sous forme d'appels à projets ; qu'ils soient cloisonnés dans une thématique ou laissés à libre proposition des candidats.

On y trouve par exemple le programme « Concepts, Systèmes et Outils pour la Sécurité Globale » (CSOSG), réalisé en partenariat avec les ministères de la défense et de l'intérieur, censé faire émerger des solutions innovantes aux enjeux liés à la sécurité dans les domaines de la protection du citoyen, des infrastructures vitales et des réseaux, la sécurité des frontières et des flux et la gestion de la crise (des phases de planification jusqu'à la réparation ou résilience).

En réponse de l'appel à projets CSOSG 2011, un consortium comprenant notamment la DGSCGC, le SDIS 69, le SDIS 13, la BSPP et la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF), a présenté le projet THERMOCARE concernant le développement de capteurs de flux thermiques thermoélectriques pour l'amélioration de la gestion du risque tactique des sapeurs-pompiers en opération.

II.2.2 - La Caisse des dépôts (Fiche n°10)

Le groupe Caisse des Dépôts est un « groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique », créé en 1816 pour restaurer la confiance suite à la crise financière, avec pour vocation originelle de « recevoir, conserver et rendre les valeurs qui lui sont confiées », même si ses missions n'ont cessé de croître pour répondre aux urgences du pays et au développement des territoires.

Cet établissement se distingue des autres acteurs de l'économie par sa capacité d'investissement sur le long terme, inscrite dans la loi de modernisation de l'économie, laissant le temps à l'innovation et à une croissance pérenne dans les domaines du logement social, du financement des entreprises, des universités et du développement durable.

II.2.3 - OSEO (Fiche n°11)

Entreprise publique, la société anonyme OSEO (SA OSEO) exerce trois métiers ; l'aide à l'innovation, la garantie des concours bancaires et des investisseurs en fonds propres, le financement en partenariat.

La SA OSEO est financé par ¹³ :

- L'établissement public à caractère industriel et commercial OSEO (EPIC OSEO) à hauteur de 61,5 %
- La caisse des dépôts à hauteur de 27,2 %
- Les banques à hauteur de 7,5 %
- Autres actionnaires à hauteur de 3,8 %

II.2.3.1 - Le FUI – Fonds Unique Interministériel (fiche n°12)

En France, le FUI est un programme destiné à soutenir la recherche appliquée, pour aider les grandes entreprises, PME, laboratoires au développement de nouveaux produits et services susceptibles d'être mis sur le marché à court ou moyen terme.

Transférée à OSEO depuis 2009, la gestion du FUI lui vient du Minefi qui a comme contributeurs la plupart des ministères, qui ont versés 600 millions d'euros pour 2009/2011.

Comme pour l'ANR, il convient de répondre aux appels à projets, avec toutefois l'obligation d'être labellisé par un ou plusieurs pôles de compétitivité, qui disposent par ce biais d'un « avis conforme » à l'attribution des subventions.

¹³ Dans son édition du 20 septembre 2011, le quotidien la tribune annonçait une fusion d'OSEO SA avec la caisse des dépôts et consignations et le fonds stratégique d'investissement pour la création d'un guichet unique de financement de l'innovation et de la croissance des PME.

Un pôle de compétitivité est sur un territoire donné, l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation, engagés dans une démarche partenariale pour mettre en œuvre une stratégie commune de développement. Cette stratégie est destinée à dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun en direction d'un ou plusieurs marchés¹⁴.

Parmi les 71 pôles de compétitivité, le pôle « gestion des risques et vulnérabilité des territoires » compte 192 adhérents, (dont l'ENSOSP, l'Entente, les SDIS 13, 2B) et a décidé de développer une thématique « Innovation et sécurité civile » qui vise à la création d'un groupe d'émergence de projets autour des besoins d'innovation dans la sécurité civile. Les objectifs sont de :

- Créer un groupe d'utilisateurs finaux et de fournisseurs de solutions innovantes ;
- Animer des réunions thématiques trimestrielles (NRBC, FDF, équipements) ;
- Identifier des besoins réels et non supposés ;
- Intégrer les SDIS dans les projets, en développement, tests ou validation où 100% des coûts marginaux engagés sont pris en charge ;
- Développer de nouveaux produits et services utilisables par les forces françaises et exportables par les entreprises ;

Le projet THREO, en cours de montage du pôle risques, a émergé d'une collaboration France-USA sur le commandement des opérations de secours. Il a pour objectif de mesurer en temps réel la performance opérationnelle d'une équipe gérant une situation de crise, en partenariat avec l'ECASC et le SDIS 13.

II.2.3.2 - Les aides

OSEO propose plusieurs aides qui permettent de financer et d'aider les PME, du montage de projets de Recherche, Développement et Innovation (RDI), en passant par leur regroupement et rapprochement avec des laboratoires pour aller jusqu'au développement de procédés ou services technologiquement innovants et présentant des perspectives concrètes de commercialisation.

Il s'agit de l'aide au partenariat technologique, l'aide pour la faisabilité de l'innovation, l'aide aux projets d'Innovation Stratégique Industrielle (ISI) et l'aide pour le développement de l'innovation.

Pour l'exemple la société Bodysens, lauréate du concours « création d'entreprise innovante », a été financée à ce titre, pour développer le projet APPI. Le projet « Body sens/APPI » consiste en l'instrumentation des équipements de protection individuelle des sapeurs-pompiers, afin d'avoir un suivi en temps réel des paramètres physiologiques du sauveteur, notamment dans des conditions hostiles. Cette étude est menée en partenariat avec la BSPP, le SDIS 13, le SDIS 34 et l'ENSOSP.

II.2.4 - Subventions des collectivités territoriales (Fiche n°13)

Les conseils généraux et régionaux offrent des financements dans le domaine de l'innovation accompagnant souvent les financements d'OSEO ou de l'ANR.

A titre d'information, En 2008, les conseils régionaux ont financé prioritairement l'aide au transfert de technologie (27% des crédits), des opérations immobilières (27%), et le soutien aux projets de recherche (16%)¹⁵.

¹⁴ Sources : site officiel des pôles de compétitivité « <http://competitivite.gouv.fr/> »

¹⁵ Rapport d'activité 2008 de l'association des régions de France

II.2.5 - FAI – Fonds d'Aide à l'Investissement et budget des SDIS (Fiche n°14)

L'instruction budgétaire et comptable M 61 applicable aux SDIS, prévoit en investissement (2031 et 2032) comme en fonctionnement (617), des comptes relatifs aux « Frais d'études, de recherche et de développement », l'affectation se faisant au regard du dessein pour lequel on mène ces études.

Un SDIS peut donc sur son budget propre financer des travaux de recherche et de développement, soit réalisés par un tiers, soit avec ses moyens propres et pour son compte.

Aussi, lorsqu'il s'agit de dépenses liées à de l'investissement, le SDIS peut recourir au FAI (cf. art L.1424-36-1 du CGCT), dans la mesure où le sujet traité entre dans le giron des actions finançables arrêtées par le préfet de zone. Le préciput national géré par la DGSCGC peut également être sollicité.

II.2.6 - Le CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (Fiche n°15)

Le CEA est un organisme public de recherche scientifique français, créé en 1945. C'est un acteur majeur de la recherche, du développement et de l'innovation qui a apporté sa candidature et son soutien à plusieurs pôles de compétitivité.

Par ailleurs, il est chargé de la gestion du programme interministériel de lutte contre le risque NRBC-E, suite au livre blanc sur la défense et la sécurité nationale - sous la coordination du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) - en vue d'élaborer une stratégie identifiant les axes de recherche et les développements technologiques nécessaires aux besoins opérationnels en matière de détection, dosimétrie, décontamination et intervention.

Ces thèmes de recherche sont déclinés sous la forme de projets faisant appel non seulement aux compétences de l'ensemble des pôles du CEAEA mais également fédérant la contribution de l'ensemble des acteurs français de ce domaine.

II.2.7 - Le FNP - Fonds National de Prévention (Fiche n°16)

Créé en 2001, Le FNP des accidents du travail et des maladies professionnelles de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) s'adresse aux collectivités et établissements territoriaux tels que les SDIS et les finance (par avances ou subventions) dans le cadre des actions de prévention qu'ils peuvent mener en faveur de la santé et sécurité au travail.

Cette aide financière ne porte que sur le coût « homme / mois » des projets mais ne concerne pas l'achat d'équipements de sécurité, d'engins, de véhicules ou de matériels afférents.

Un projet relatif au document unique d'évaluation des risques professionnels, piloté par le SDIS 77, ayant produit deux guides d'utilisateurs et un mémoire méthodologique à l'usage des SDIS disponibles sur le site du FNP, a été financé à hauteur de 76 000 euros.

II.2.8 - L'ADEME - Agence De l'Environnement Et de la Maitrise de l'Energie (Fiche n°17)

L'ADEME est un établissement public à caractère industriel et commercial, qui met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil, ainsi que des financements en matière d'environnement, d'énergie et de développement durable.

L'ADEME peut participer au financement des études Haute Qualité Environnementale (HQE), réalisées à l'occasion de la construction de nouveaux centres de secours.

II.3 – ...Aux fonds privés et partenariats

II.3.1 - Les CCI - Chambres de Commerce et d'Industrie (Fiche n°18)

Les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) sont composées de chefs d'entreprises qui mettent en œuvre tous les moyens nécessaires au développement économique de leur territoire et représentent les intérêts des professions commerciales, industrielles et de services auprès des pouvoirs publics.

Le portail des CCI héberge la base de données « Sémaphore », qui permet de rechercher rapidement les aides financières et les dispositifs techniques pour tous les projets d'entreprises, dont ceux relevant de l'innovation ou du développement durable.

II.3.2 - Conventonnement / Partenariat (Fiche n°19)

Certains SIS développent des partenariats scientifiques, juridiques et techniques avec des organismes publics (universités, laboratoires de recherche) ou des entreprises privées, afin de mener des travaux de développement dans de nombreux domaines. Dans le cadre de ces conventionnements, les SIS apportent généralement leur capacité d'expertise.

Ce partenariat se développe autour des activités de sécurité civile, mais aussi dans les domaines des sciences et de la technique, dans le développement des nouvelles technologies et de la recherche, ainsi que dans les actions de formation supérieure (accueil des étudiants de l'enseignement supérieur).

Le SDIS du Finistère conventionne très régulièrement avec des entreprises privées et les universités pour l'accueil d'étudiants de l'enseignement supérieur et le développement d'une plate-forme multirisque, multiservice et pluridisciplinaire appelée « SécuRévi ». Ce cluster de logiciels (Plans de secours, Système d'information géographique, Réalité virtuelle,..) est un outil de gestion de crise, de formation et de bases de connaissances.

II.3.3 - L'ANRT - Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (Fiche n°20)

L'ANRT, créée en 1953, rassemble les acteurs publics et privés de la recherche et de l'innovation en France. Son but est « d'assurer la promotion de la recherche technique, aider ses membres collectivement dans leurs activités de recherche, les représenter auprès des pouvoirs publics, des organismes français et internationaux ».

Depuis près de 30 ans, la bourse CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche) subventionne toute structure de droit français (entreprise, association, collectivité territoriale...) qui embauche le titulaire d'un master pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public, le conduisant à la préparation d'un doctorat sur 3 ans, pour aboutir à une double formation académique et professionnelle.

L'accord passé entre l'ANRT et la structure d'accueil permet l'octroi d'une subvention annuelle de 14 000 euros, le salaire ne pouvant quant à lui être inférieur à 23 500 euros brut. A cette subvention s'ajoute le crédit d'impôt recherche (CIR), calculé sur la part non subventionnée des coûts complets, à hauteur de 46%.

Pour exemple, le Centre National de Prévention et de Protection a candidaté pour la réalisation d'une thèse sur le développement d'un logiciel de calcul « extinction » qui rend compte de manière plus physique des phénomènes qui concourent à l'extinction d'un feu.

II.3.4 - Le mécénat (Fiche n°21)

Le mécénat désigne, dans une acception large, la promotion de tout domaine d'intérêt général (recherche, éducation, environnement, sport, solidarité, innovation...) par un soutien financier, humain ou matériel apporté sans contrepartie directe à une structure par un mécène qui peut être une personne ou une organisation telle une entreprise.

En fiscalité et en comptabilité, il est considéré comme un don. Concrètement, le mécénat bénéficie d'un régime fiscal avantageux dans la mesure où il existe une disproportion marquée entre le versement et les contreparties reçues, et passe généralement par la création de fondations ou de fonds de dotation.

Tableau de synthèse des sources de financement

Type	Source	Gestionnaire des fonds	Modalités d'accès	Statut juridique le plus adapté pour un SIS Commentaires
FP7	Europe	Commission européenne - Service communautaire d'information sur la recherche et le développement	Proposition de projet sur la base d'appel à proposition annuelle	Consortium 3 entités juridiques différentes *de 3 états membres différents minimum
CIP		Commission européenne - Direction générale de la société d'information et des médias	Proposition de projet sur la base d'appel à proposition annuelle	Consortium Contraintes précisé dans chaque appel à proposition.
FEDER		Préfet de région - SGAR	Dépôt de candidature	Consortium
FSE		DIRECCTE		SDIS en tant qu'EPA Contraintes précisé dans chaque axe
LLP		Rectorat		SDIS en tant qu'EPA
Programme 2011 – Année européenne du volontariat		Ministère de la jeunesse et des solidarités actives		
Programme cadre sécurité et protection des libertés		Commission européenne – Direction générale des affaires intérieures	Proposition de projet sur la base d'appel à proposition annuelle	SDIS en tant qu'EPA 1 entité juridique de 2 états membres minimum
Instrument financier pour la protection civile		Commission européenne – Direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile	Proposition de projet sur la base d'appel à proposition annuelle	
Programmes ANR	Fonds publics	ANR	Réponse à appels à projets	Consortium Public/Public ou Public/privé Taux de financement augmenté si labellisation par pôle de compétitivité
Outils d'aide et d'investissement de la caisse des dépôts		Caisse des dépôts et consignations	Proposition de projet	Consortium Convention Attribution des fonds uniquement au privé
FUI		OSEO	Réponse à appels à projets biannuelle	Consortium Convention Labellisation obligatoire par pôle de compétitivité
Aides OSEO			Dépôt de candidature	Consortium Convention
Programme interministériel de lutte contre les risques NRBCe		CEA	Sollicitation du CEA	SDIS en tant qu'EPA
Subventions des collectivités territoriales		Conseil Général Conseil Régional	Dossier à déposer en fonction des thèmes arrêtés	
FAI – Preciput		EMIZ - DGSCGC		
Programmes d'actions FNP		FNP		
Subventions ADEME		ADEME		
Budgets propres		SIS	Décision de l'organe délibérant	
Aides aux entreprises	Fonds privés	CCI	Dépôt de candidature	Convention Attribution des fonds uniquement au privé
Convention - Partenariat		Structures publiques / privées	Travaux d'intérêt commun – apport d'expertise	Convention
Bourses CIFRE		ANRT	Accueil d'un thésard	Convention Prise en charge du salaire
Mécénat		Fondation – Fonds de dotation	Création d'une fondation ou d'un fonds de dotation	Facilité de création pour le fonds de dotation

II.4 – L'importance des statuts juridiques

Nous l'avons vu plus haut, nombres de financements ne sont pas accessibles directement au SIS, en tant qu'établissement public ou comme structure non adaptée ou destinée par essence aux activités de recherche.

C'est pourquoi nous avons cherché à identifier les entités qui bénéficient de ces subventions dans le cadre des projets de recherche.

II.4.1 - Le consortium

Un consortium est une collaboration temporaire entre plusieurs acteurs privés et / ou publics, en réponse à un projet ou programme dans le but d'obtenir un résultat et qui a pour objet :

- de définir les modalités d'exécution du projet ou du programme ;
- de fixer les règles de dévolution de propriété intellectuelle des connaissances nouvelles ;
- de fixer les conditions d'exploitation industrielle et commerciale des connaissances ;
- de désigner le coordonateur du projet.

Le consortium permet d'agglomérer une composante recherche (laboratoire ou université), une composante développement (entreprises) et une composante technique (SIS ou autre) où le SIS ne se charge pas de l'élaboration lourde du dossier en vue de l'obtention des aides visées, mais bénéficie d'une prise en charge de ses frais marginaux, voire de subsides liés à la commercialisation ou vente des produits développés in fine.

Cette collaboration, à l'initiative du SIS ou des autres partenaires, s'effectue en préalable de toute démarche de demande de subventions et réponses d'appel à projet. C'est la forme juridique la plus adaptée pour accéder aux sources de financement visées dans le présent chapitre. Les SIS vont intervenir comme experts et utilisateurs finaux.

II.4.2 - Mutualisation de SDIS, EPIDIS

L'article L.1424-52 du CGCT définit les compétences et attributions des EPIDIS, et leur permet notamment « la réalisation d'études et de recherches ».

Bien qu'aucun EPIDIS, constitué conformément à ce cadre juridique, n'existe à ce jour, l'on peut prendre en comparaison « l'entente » qui présente une organisation et un mode de fonctionnement très similaires.

Son Centre d'Essais et Recherches (C.E.R.EN) est dédié à l'évaluation et l'expérimentation. Il couvre le large spectre de la recherche sur les feux de forêts et leurs conséquences sur les personnels, les équipements et l'environnement.

Dans le domaine de la recherche appliquée, le C.E.R.EN coopère avec de nombreux chercheurs, universitaires et industriels nationaux et internationaux pour développer un système basé sur la connaissance informatisée d'aide à la décision, une expertise, un simulateur, dans le domaine feux de forêts. C'est aussi le cas avec son groupement Pôle nouvelles technologies (Pônt) sur la thématique transverse des TIC et de la cartographie numérique appliquée aux risques naturels.

L'histoire et la réussite de « l'entente » montre que les SIS peuvent privilégier le partenariat et la mutualisation des moyens humains et/ou matériels au formalisme de l'EPIDIS, afin de développer des projets de recherche et d'innovation, par le biais de convention régissant le rôle et la participation de chaque partenaire, comme ils peuvent le faire aujourd'hui dans les groupements d'achat.

II.4.3 - Le partenariat public/privé

Le partenariat public-privé (PPP) est un mode de financement par lequel une autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public et/ou des usagers du service qu'il gère. Ce mode de financement est présent dans de nombreux pays sous des formes variées.

Cette forme juridique est peu adaptée à la réalisation de travaux de recherche. Une proposition de loi tend à inscrire la possibilité offerte aux conseils généraux dans le chapitre relatif aux contrats de partenariat, de permettre le recours au crédit bail pour des opérations liées aux besoins des services départementaux d'incendie et de secours, à l'instar de la solution déjà retenue pour les baux emphytéotiques administratifs. Ce mécanisme est approprié pour des constructions à usage des SDIS.

II.4.4 - Les groupements d'intérêt

L'objectif d'un GIS (Groupement d'Intérêt Scientifique) est de fédérer, autour d'un projet commun de recherche, des compétences scientifiques et des moyens sur un thème donné, pour une durée décidée par les parties. Cette collaboration bénéficie plus facilement d'un financement commun.

Le GIS est dépourvu de personnalité juridique et consiste à formaliser une simple pratique contractuelle sans référence à un texte légal et réglementaire ; les SIS peuvent donc y participer librement et à quel titre que ce soit (consultant, membre...)

C'est ce type de partenariat qu'ont privilégié en 2004 l'INHESJ, l'école des mines d'Alès, l'INERIS et l'ENSOSP sur la gestion des crises (GIS AGECRIS).

Les GIP (Groupement d'Intérêt Public) sont apparus dans la loi du 15 juillet 1982 sur la recherche et se sont ensuite étendus à d'autres domaines. Ils ont pour objet de favoriser la coopération des personnes morales publiques et privées, pour gérer des équipements ou des activités d'intérêt commun. Ce sont des personnes morales de droit public, à caractère administratif ou industriel et commercial.

Le GIE (Groupement d'Intérêt Economique) est peu adapté dans le domaine de la recherche et l'innovation et convient plus à ceux du bâtiment, des travaux publics, secteur bancaire et assurances.

II.4.5 - La société d'économie mixte (SEM)

Une SEM est une société anonyme dont une partie du capital est détenue majoritairement par l'État ou par des collectivités territoriales et par des partenaires économiques et financiers privés.

La société d'économie mixte et de gestion des côtes d'Armor (SEMIG 22) a assuré le développement du logiciel « GYPSI » à usage des services d'incendie et de secours. Le capital de cette société a été détenu à 51,8 % par le département et à 34,4 % par les SDIS (4 SDIS qui ont apporté une participation de 7 500 € chacun).

II.4.6 - Le Groupement de recherche (GDR)

La notion de GDR s'inscrit dans l'esprit d'une collaboration afin de mener des travaux de recherche. La différence entre GIS et GDR tient au fait que ce dernier est une structure de recherche « opérationnelle » labellisée CNRS. Elle est donc soumise à l'avis et placée sous le regard du comité national de la recherche scientifique, qui nomme le directeur du groupe.

Ce type de convention est assez souple pour répondre à nos contraintes et assez attractif pour permettre notre présence aux côtés de chercheurs et bénéficiaire de moyens affectés conséquents, au profit des SIS dans leur globalité.

On peut citer le GDR « feux » (GDR CNRS 2864), dont la principale activité est la recherche appliquée à l'incendie.

II.4.7 - La Fondation

La fondation est selon la définition donnée par la loi n°87-571 sur le mécénat du 23 juillet 1987 « l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif. »

Lorsque l'acte de fondation a pour but la création d'une personne morale, la fondation ne jouit de la capacité juridique qu'à compter de la date d'entrée en vigueur du décret en Conseil d'Etat accordant la reconnaissance d'utilité publique. Elle acquiert alors le statut de fondation reconnue d'utilité publique.

Plusieurs lois depuis les années 1990 ont fait évoluer le cadre du mécénat et des fondations, la dernière en date étant la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, instaurant une nouvelle structure, le fonds de dotation.

II.4.8 - Le fonds de dotation

Ayant pour but d'amplifier et de simplifier le financement des activités d'intérêt général par des donateurs privés, français ou étrangers, le fonds de dotation peut être défini selon les grands principes suivants :

C'est une personne morale de droit privé, comme le sont les associations, les fondations, les syndicats professionnels, les sociétés civiles et commerciales, les GIE, etc.

Il est à but non lucratif, sa gestion doit donc être désintéressée (pas de partage des bénéfices), et les membres du conseil d'administration doivent être bénévoles.

Il jouit de la grande capacité juridique puisqu'il peut recevoir et gérer des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable.

Il a vocation à soutenir financièrement et/ou à réaliser une œuvre et des missions d'intérêt général. Il s'adresse à tous les acteurs publics et privés ayant un projet ou une mission d'intérêt général.

A ce titre, la FNSPF a créé l'association le « Fonds de dotation des pompiers de France » ayant pour but le soutien et l'amélioration de la sécurité civile et la protection du citoyen.

II.4.9 - Les aspects financiers

Directement liées au statut juridique, il nous a semblé important de mettre en évidence certaines notions apparaissant dans le montage financier d'un projet de recherche, afin qu'un

SIS, membre d'un consortium ou d'un autre regroupement, puisse intégrer ces éléments dès la constitution du dossier initial.

D'une manière générale, les programmes basent leur financement en pourcentage du coût total du projet, ou des frais marginaux. Peut venir ensuite se greffer un forfait, généralement de 4 à 7%, pour compenser les frais indirects.

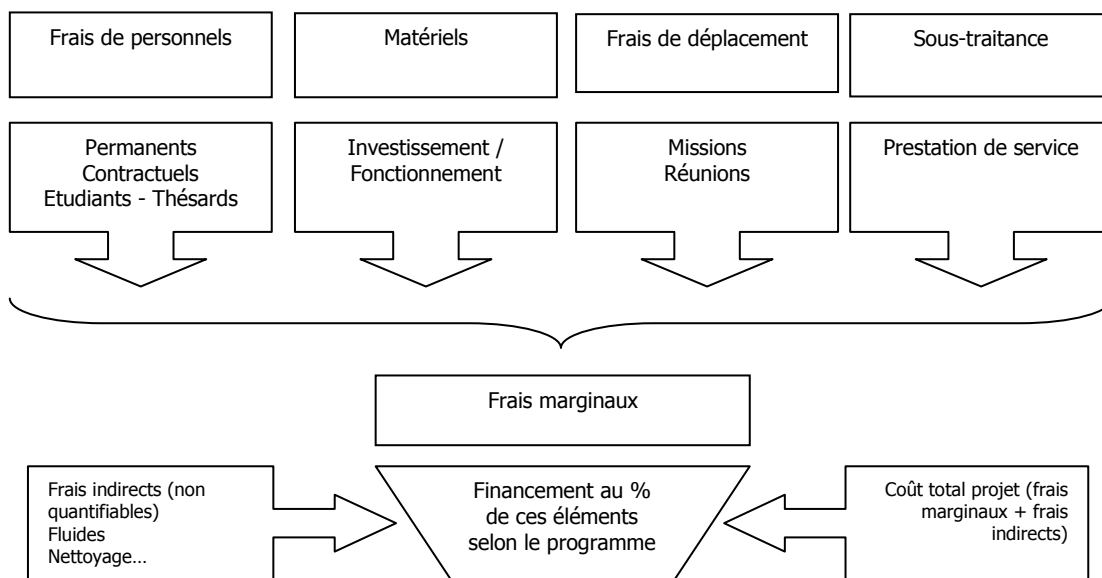
La hauteur des subventions varie d'un programme à l'autre.

Il paraît judicieux de souligner la dualité qui existe entre le temps nécessaire à la recherche (plusieurs années) et le principe d'annualité budgétaire des SIS. Bien que l'on puisse constituer des autorisations de programme, celles-ci sont limitées par la prescription quadriennale des créances et des dettes.

De même, les recettes susceptibles d'être dégagées des "résultats" d'un projet ne peuvent être affectées aux dépenses de celui-ci, mais entrent dans la comptabilité globale de la collectivité.

Ces principes ne constituent pas pour autant des freins aux entreprises qui peuvent être lancées, nombre de projets de recherche se faisant sur 2 ou 3 ans et n'ayant pas vocation de rentabilité pour un SIS

Principe de financement des programmes



Vous trouverez en annexe 4 une fiche explicitant plus précisément le financement d'un projet de recherche dans le cadre d'un programme ANR.

On aura bien compris, à la lecture de ce panel de leviers de financement, que les SIS ne sont pas les cibles privilégiées pour l'octroi des aides financières dédiées au profit de la recherche et de l'innovation.

A quelque niveau que ce soit, le but avoué de ces subventions est bien de promouvoir ce domaine en vue de maintenir et relancer l'économie et s'adressent donc prioritairement au tissu universitaire et industriel.

Depuis de nombreuses années, ces deux mondes ont appris à œuvrer ensemble, chacun ayant des intérêts propres, tout en s'adjoignant des techniciens privés ou publics en tant que de besoin.

Les projets ayant impliqué des SIS montrent que peu d'entre eux ont su jusqu'à présent s'impliquer dans la recherche et l'innovation et que les expériences entamées sont nées d'une opportunité, d'une volonté ou fondées sur un partenariat, mais que les moyens de les financer n'avaient pas tous été explorés.

De plus, que les SIS soient à l'origine d'un programme de recherche ou qu'ils intègrent une équipe, les projets en cours souffrent d'une absence de coordination ou veille nationale et d'un partage des savoirs et résultats dégageés, quand les projets arrivent à leur terme.

C'est à travers ce constat qu'il convient d'aborder cette problématique de financement de la recherche et de l'innovation, la capacité budgétaire de nos établissements ne devant pas être un frein aux projets qui doivent être considérés comme une volonté d'évolution et de progrès pour notre profession.

III – VERS UNE IMPLICATION GLOBALE DES SIS DANS LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Si l'on a cerné les modes de financement de la recherche et de l'innovation au profit des SIS, la poursuite de notre analyse est conditionnée à la compréhension de notre environnement juridique et organique dans ces domaines.

Sans nous éloigner du sujet, on s'interrogera donc sur les liens que peuvent avoir les missions des SIS avec la recherche et l'innovation et sur l'organisation de la sécurité civile pour envisager de faire naître une dynamique en la matière.

Enfin, nous proposerons des outils adaptés permettant, si ce n'est d'accéder, au moins d'appréhender les aides offertes aux SIS qui souhaitent suivre cette voie, ainsi qu'un support de recherche électronique voué à être partagé, pour partie, sur le Portail National des Ressources et des Savoirs (PNRS) de l'ENSOSP.

III.1 – Adapter nos structures...ou les mettre en œuvre

III.1.1 – Le périmètre actuel

La recherche et l'innovation ne font pas partie des missions des SDIS¹⁶. Elles ne sont pas pour autant étrangères à nos structures et le législateur a, depuis 2004, inscrit ces prérogatives à l'endroit de l'ENSOSP¹⁷, des EPIDIS¹⁸ et de la DGSCGC¹⁹.

Aussi, on peut s'interroger sur la volonté qu'il a eu à placer exclusivement ces missions auprès d'organes « fédérateurs », sans impliquer clairement les structures départementales, quand les faits montrent qu'il existe sur le terrain une réelle activité d'innovation, générant l'amélioration du service. De prime abord, cela peut paraître contradictoire ou pour le moins réducteur.

A bien y regarder, le cadre permettant un fonctionnement homogène et cohérent existe, c'est la mise en œuvre d'une démarche nationale de la recherche et de l'innovation en matière de « sécurité civile » qui doit être faite, notamment en précisant le rôle et les missions de l'ensemble des acteurs identifiés, mais pas seulement.

Pour la France, c'est le MESR qui fait savoir à la commission européenne les domaines qu'il souhaite inscrire au Programme Cadre de Recherche et Développement Technologique (PCRDT) d'où vont découler les financements de l'UE.

Pour arrêter ses choix, le MESR a mis en place des Groupes Thématiques Nationaux (GTN), réunissant des représentants de la recherche publique et privée et des représentants des ministères, constituant une instance de rencontres, d'échanges, d'information et d'aide aux acteurs de la recherche.

Cette place statutaire dans les GTN est un accès direct et stratégique aux avis, conseils, financements, réseaux décisionnels et offre la possibilité d'asseoir formellement la place de la sécurité civile dans les programmations de recherche et leurs financements.

On peut espérer que la création d'une direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises au sein du ministère de l'intérieur nous situant au même rang que celles de la police et de la gendarmerie puisse nous permettre d'avoir, comme elles aujourd'hui, voix au chapitre dans ces instances.

¹⁶ Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1424-2

¹⁷ Article 2 du décret 2004-502 du 7 juin 2004 relatif à l'ENSOSP

¹⁸ Article L.1424.52 du CGCT

¹⁹ Arrêté du 09 mars 2011 fixant les missions et la composition de la COMETIC

Pour exemple, parmi les domaines du 7^{ème} PC, la cellule exécutive du GTN « sécurité » comprend un représentant de la DGPN, mais aucun de la sécurité civile.

III.1.2 – Quelques constats

A l'heure actuelle, les SIS lancent des initiatives locales, permises par la souplesse de fonctionnement de l'établissement public, qui émanent de besoins spécifiques, de sollicitations de la part d'industriels ou de laboratoires de recherche, à défaut de projet national structuré ; mais des leviers existent.

La DGSCGC – Sous direction des ressources, des compétences et de la doctrine d'emploi

La Commission des Matériels, des Equipements et des Technologies de l'Information et de la Communication (COMETIC) de la sécurité civile a vu ses missions et sa composition modifiées par un arrêté du 9 mars 2011.

Le législateur élargit de manière conséquente les champs des prérogatives de la COMETIC initialement orientées sur les matériels et équipements à tous les domaines de la sécurité civile en matière de recherche et développement, études, veille et prospective.

Il l'intègre comme acteur incontournable au cœur des processus de normalisation. Les contraintes financières et les recherches d'économie à l'échelon national sont également évoquées par la maîtrise des coûts d'acquisition et de possession et la mutualisation des moyens.

L'Inspection de la direction de la sécurité civile (IDSC):

Il paraît indispensable de s'appuyer l'expertise de l'IDSC qui valide ou labellise les expériences et expérimentations menées par les SIS, et qui se positionne comme une source de problématiques ou de questionnements pouvant mener à des programmes de recherche, ou de publications au profit du plus grand nombre.

Etat Major Interministériel de Zone (EMIZ):

Les décrets 2010-224 et 225 du 4 mars 2010 sont venus confirmer l'importance croissante du niveau zonal en terme de responsabilités et de moyens, qui est aujourd'hui reconnu comme le niveau pertinent de réponse aux principaux enjeux de sécurité et de défense tant au niveau civil que militaire.

Les EMIZ ne disposent pas à l'heure actuelle des ressources financières et humaines pour prendre en compte des missions supplémentaires telles que l'organisation et le pilotage des travaux de recherche et d'innovation²⁰, mais ils demeurent un relais potentiel, comme ils peuvent le faire pour le FAI.

L'ENSOSP :

A l'instar de la DGSCGC, au travers de la COMETIC, les missions réglementaires de l'école la placent comme plate-forme clé d'une politique nationale, en la chargeant de²¹ :

- La recherche, les études, l'évaluation, la prospective, la veille technologique ainsi que la diffusion de l'information y afférente dans les domaines relevant du champ de compétence des SDIS
- L'animation du réseau des écoles de SP, et notamment la coordination, en liaison avec les préfets de zone, ..., des recherches, ..., assurées par ces écoles
- Le développement d'actions de coopération internationale, notamment en matière de formation et de recherche, dans ses champs de compétence

²⁰ Entretien avec M. le Colonel SADAK, chef EMIZ Sud Est

²¹ Article 2 du décret 2004-502 du 7 juin 2004 relatif à l'ENSOSP

Ces missions sont mises en œuvre sous l'égide d'un conseil de perfectionnement qui oriente le directeur de l'ENSOSP dans les choix de projets à traiter et qui définit la programmation annuelle de recherche et d'innovation²².

Un coordinateur de projet est chargé d'impulser puis de gérer les programmes de recherche validés par le conseil d'administration, sous l'avis consultatif du conseil de perfectionnement. Pour la conduite du projet, il s'adjoit les compétences d'un directeur scientifique interne à l'école ou désigné dans le réseau national de ses référents.

La Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers de France

Depuis près de cent ans, la FNSPF a une volonté forte de promouvoir l'expertise métier pompiers, la recherche appliquée et l'innovation au profit des SIS, et dispose de nombreuses commissions qui œuvrent en ce sens (Commission Technique, Prévention, Risques Technologiques...).

Même si elle relève du monde associatif, sa légitimité se fonde sur son rayonnement et une représentativité nationale hors pair.

L'Association Nationale des Directeurs des Services d'Incendie et de Secours (ANDSIS)

Tout comme dans une démarche qualité ou la conduite du changement, une politique nationale de recherche et d'innovation ne pourra se décliner efficacement qu'avec une prise de conscience des managers que sont les directeurs départementaux, en relayant et impulsant une dynamique locale de recherche et d'innovation.

Le Centre d'Etude et de Recherche de l'Entente (CEREN)

Le CEREN est un laboratoire de recherche et d'essai agréé par la sécurité civile pour les essais thermiques relatifs aux feux de forêts. Pour assurer son financement, le CEREN pratique de longue date la réponse aux appels à projets pour les programmes type FP7.

III.1.3 – Propositions d'amélioration

Nous nous sommes donc appuyés sur ces structures existantes pour imaginer une organisation en précisant les axes qui peuvent être explorés :

1 - Définition des besoins

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Développer le Retex à l'échelon local et affirmer la centralisation des données auprès de la DGSCGC- Accentuer la prise en compte de l'expertise de l'IDSC. |
|--|

2 - Déclaration d'intention auprès d'un guichet unique

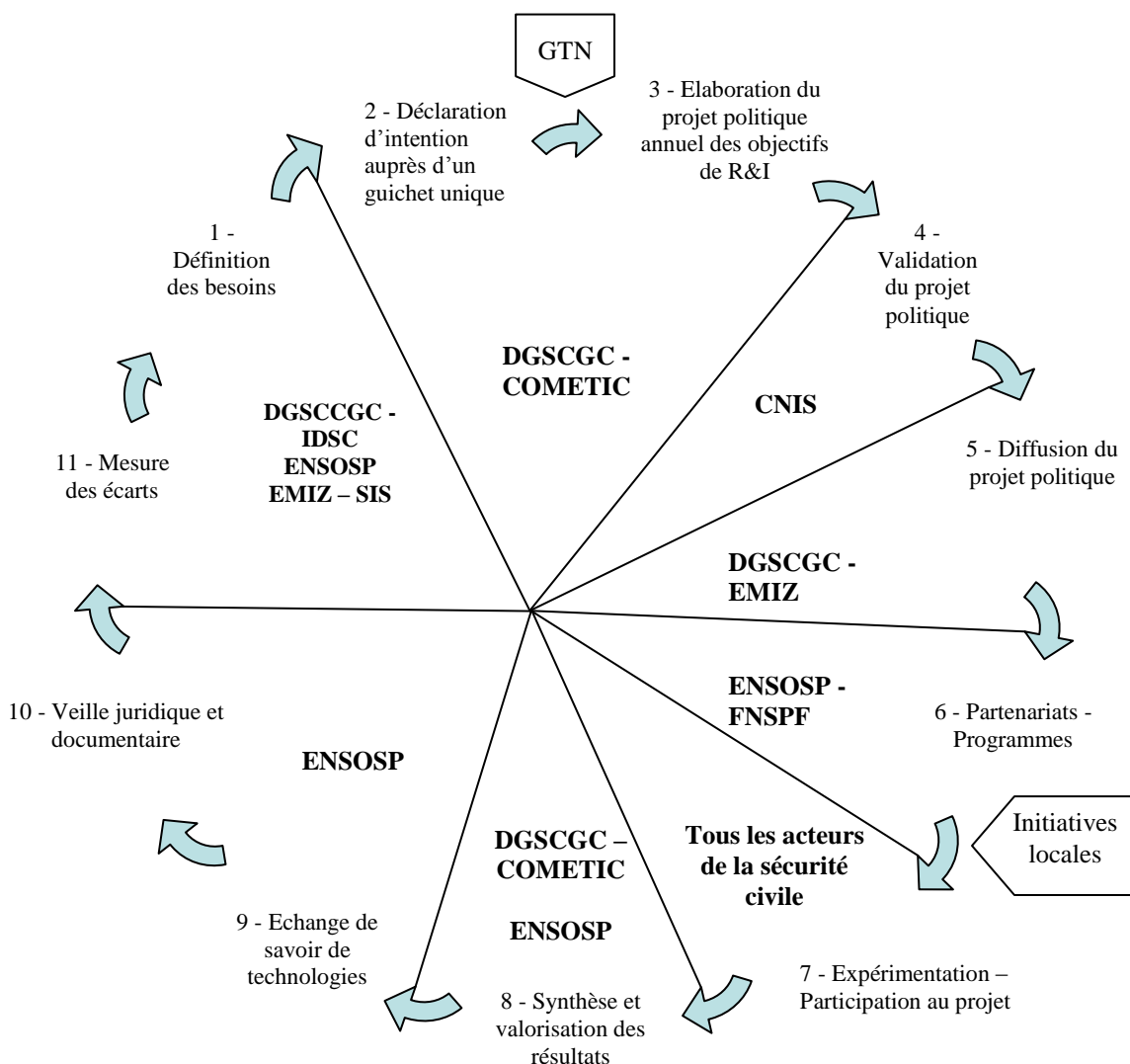
- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Conforter la position de la DGSCGC en guichet national de centralisation des besoins et des initiatives de tous les SIS. |
|--|

²² « L'ambition étant de faire de l'ENSOSP une institution de référence au niveau européen ». Discours de Monsieur le président de la République du 23 septembre 2011 lors du congrès national des sapeurs pompiers à Nantes.

3 - Elaboration du projet politique annuel des objectifs de recherche et d’innovation :

- Dresser l’inventaire des besoins et proposer un projet politique national de recherche et d’innovation à l’initiative de la DGSCGC-COMETIC au travers de groupes de travail incluant l’ANDSIS, la FNSPF, les industriels, les universités ainsi que les partenaires sociaux.
- Affirmer la position de la sécurité civile au sein des GTN.
- Créer une veille des financements susceptibles d’être utilisés par les SIS (pour exemple on peut citer le programme 2011 année européenne du volontariat où faute de communication, les SIS n’ont pas postulé pour ces sources de financement alors que beaucoup d’actions ont été entreprises).

Schéma de proposition du cycle de la recherche et de l’innovation au sein de la sécurité civile



4 - Validation du projet politique :

- Valider le projet politique commun auprès de la CNIS

5 - Diffusion du projet politique :

- Promouvoir le projet politique auprès des SIS par le renforcement du rôle des EMIZ
- Fédérer les énergies locales dans un but d'intérêt commun.

6 - Partenariats – Programmes :

- Concrétiser la commande politique en développant le rôle de l'ENSOSP comme animateur de réseaux thématiques au sein des SIS mais surtout avec les partenaires institutionnels et les industriels.
- Accentuer le rôle de l'ENSOSP comme catalyseur dans le montage des programmes portés par les privés pour répondre aux appels à projet
- S'appuyer sur le « fonds de dotation des pompiers de France » qui peut contribuer à financer les travaux de recherche et d'innovation symboliserait l'esprit de fédérer la profession dans ces démarches.
- S'appuyer sur la connaissance du CEREN pour la mise en œuvre de ces mécanismes

7 - Expérimentation – Participation au projet

- Conforter la volonté de l'ENSOSP de tendre vers l'excellence en formant ses propres chercheurs via la création de laboratoires de recherche sur les 4 thèmes de ses commissions spécialisées ;
 - 1- Santé et secours à personnes.
 - 2- Ingénierie des risques et des crises et techniques et spécialités opérationnelles.
 - 3- Gestion administrative des SDIS et droit
 - 4- Management et pilotage des organisations. Histoire et protocole.
- Organiser la participation des SIS aux différents projets.
- Elargir le rôle de l'ENSOSP aux dépôts de brevets auprès de l'institut national de la propriété intellectuelle, sources de financement a posteriori.
- Accentuer la prise en compte du CEREN comme laboratoire de tests thermiques agréé par la sécurité civile

8 - Synthèse des résultats

- Editer un bilan annuel des études et innovations (DGSCGC-COMETIC) pour informer tous les SIS. S'appuyer sur les cahiers scientifiques de l'ENSOSP comme vecteur.
- Publier dans les revues scientifiques pour assoir la reconnaissance de l'expertise sapeurs pompiers sous la tutelle de l'ENSOSP.

III.2 - ...Et disposer d'outils d'aide à la décision

III.2.1 - Présentation du catalogue des fiches²³

Après avoir identifié les opportunités de financement des travaux de recherche et d'innovation pouvant être accessibles aux SIS, nous avons souhaité faire de ce mémoire un guide fournissant une information claire et synthétique sur chaque possibilité d'aide.

Ce guide n'est nullement un document officiel et ne prétend pas être exhaustif, il nécessitera des réactualisations régulières au gré des futures orientations politiques.

Cette volonté s'est traduite par l'élaboration de fiches contenant les éléments suivants :

²³ L'ensemble des fiches de synthèse est disponible en annexe 6.

Le cadre d'entête comprenant



Fiche 1
7ème PROGRAMME-CADRE POUR LA RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (7ème PC)
Sous-programme Coopération

Version 09/2011-Visée par SGAR Poitou-Charentes

- Un numéro de fiche repris à l'identique dans le mémoire pour identifier l'origine d'un financement.
- La désignation de la source de financement et son acronyme français, ou à défaut anglais.
- La version en cours.
- L'entité ayant validé les informations que nous avons incrémentées.

Les informations de base comprenant :

DOMAINE(S) SIS CONCERNE(S) → - Domaine technique
- Sciences humaines et sociales

- les domaines d'activité des SIS (domaine technique, SSSM et secours à personne, droit et gestion, sciences humaines et sociales) pouvant être concernés par la source de financement visée dans la fiche.

ORIGINE DES FONDS → Union Européenne

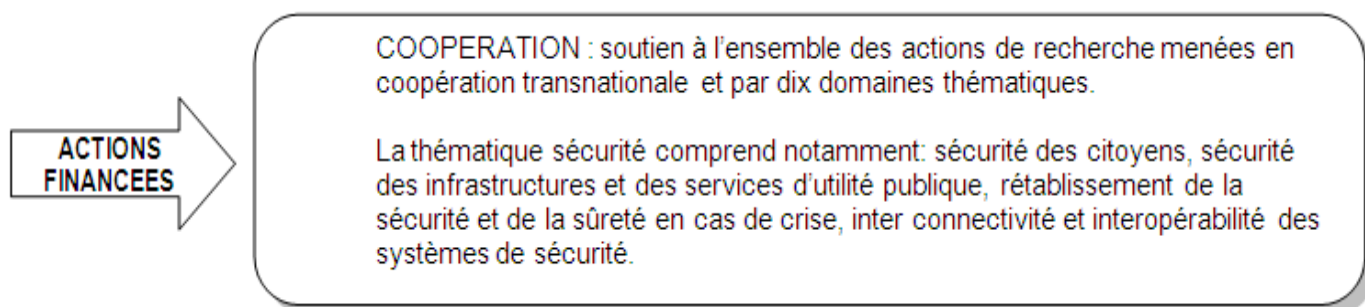
- L'origine des fonds (union européenne, fonds publics de l'état français, ministères, fonds propre de la structure, mécènes,...).

MONTANT DISPONIBLE → 32 413 000 000 € (sur la période 2007-2013)

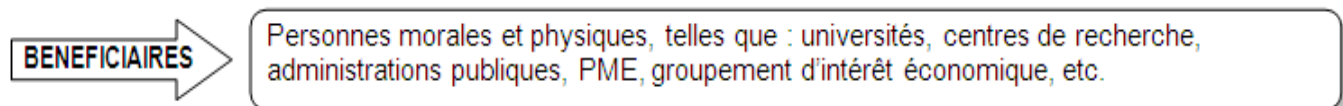
- Le montant disponible crédité, donné à titre indicatif, permettant d'avoir une vision assez précise de l'investissement en recherche et développement de l'organisme décrit dans la fiche. Ce montant est donné pour une période.

OBJECTIFS → Le 7ème PC est le principal instrument en matière de financement de la recherche sur la période 2007-2013. Son principal objectif est de poursuivre la création de l'espace européen de recherche (EER). La recherche est orientée sur le renforcement de la compétitivité de l'économie européenne, la résolution des grands problèmes de société

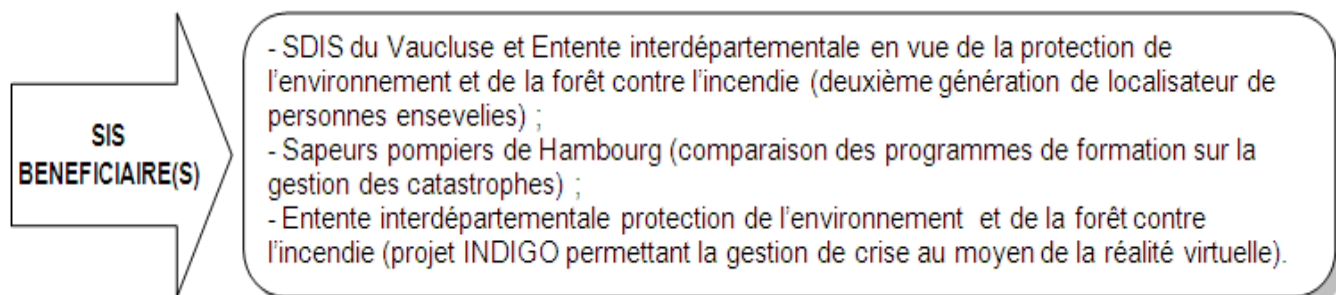
- Les objectifs, définissant la politique générale visée par ce financement.



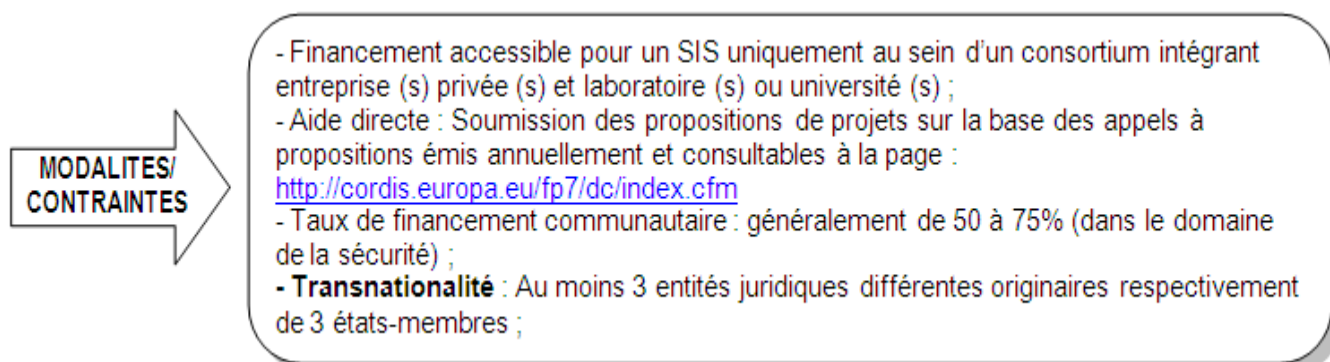
- Les actions financées définissent les thématiques éligibles à ce financement.



- Les bénéficiaires du financement, désignés par leur nature juridique.



- Les SIS bénéficiaires qui ont participé à un projet subventionné par l'organisme ou le programme visé dans la fiche. Ils sont donnés au titre de personnes ressources.



- La rubrique « modalités/contraintes » précise :

*le type d'aide (directe-versée directement aux bénéficiaires sans intermédiaire national ou régional, indirecte-aide apportée aux porteurs de projets par des organismes intermédiaires nationaux et régionaux) ;

*le taux de cofinancement ;

*les règles particulières (obligation de consortium par exemple).



Service communautaire d'information sur la recherche et le développement (Cordis)
http://cordis.europa.eu/fp7/home_fr.html
Commission européenne, DG Recherche
<http://ec.europa.eu/research/fp7>
Site de l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT) :
<http://www.anrt.asso.fr/>
Point de contact national :
<http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/>

- Un cartouche de bas de page « Où s'informer ? » indiquant généralement l'organisme responsable de la mise en place du programme ou chargé de son exécution, avec l'adresse mail ou le site web.

Au verso de la fiche :

Un résumé des projets de recherche financés, concernant les domaines d'activité des SIS. D'une manière générale, tous les SIS partenaires du projet sont cités.

Un modèle de fiche type décrivant ces différentes rubriques est inséré au catalogue des fiches.

III.2.2 - Le support numérique d'aide à la décision (annexe 5)

Le support numérique est construit sur la base d'une segmentation du métier des services d'incendie et de secours en quatre domaines. Les domaines proposés ont été repris en grande partie selon des thématiques définies par l'ENSOSP :

- Le domaine technique
- Le SSSM et le secours à personnes
- Le droit et la gestion
- Les sciences humaines et sociales

Des liens hypertexte lient les sources de financement possibles, identifiées chacune par une fiche, à chaque domaine d'activité. Là aussi le recensement n'est pas exhaustif, il est donné à titre indicatif.

Pour aller au bout de notre démarche, il nous a paru indispensable d'inclure nos fiches dans une boîte à outils dématérialisée sous forme d'un CD-Rom ²⁴, pour que notre travail puisse profiter au plus grand nombre et de manière aisée.

Ainsi, le lecteur pourra à sa guise consulter une fiche spécifique mais également effectuer une recherche « inversée » basée sur un domaine l'intéressant lui proposant alors l'ensemble des fiches pouvant s'y rattacher.

Sous réserve qu'il donne satisfaction, cet outil pourra être consultable sur le Portail National des Ressources et des Savoirs, c'est en tout cas dans ce but qu'il a été remis au département PRODEV (prospective et développement) de l'ENSOSP.

²⁴ Le CD-Rom se trouve dans une pochette, intégrée à la couverture du mémoire

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Si les SIS ont intérêt aujourd'hui à se lancer dans des projets de recherche et d'innovation, c'est bien en premier lieu dans un souci d'efficacité en corrélation avec celui de maîtrise de leurs finances, mais aussi pour l'ouverture et le rayonnement de la corporation sur l'extérieur.

On peut penser que la « départementalisation » des SIS ne leur a pas permis de s'y pencher plus tôt, s'attachant à conserver leur efficacité face au changement.

Ce sont presque exclusivement les travaux d'innovation touchant aux matériels d'interventions qui ont alimenté les SIS jusqu'à présent, mais toutes les pistes vont devoir être exploitées pour atteindre ces objectifs.

Nous avons pour cela abordé les différents circuits de financement dédiés aux domaines concernant les SIS, en essayant de mettre en évidence leurs limites, d'identifier les acteurs et partenaires potentiels et de proposer les moyens d'y accéder par le biais d'un outil synthétique et interactif.

Cependant, la participation à ces projets requiert plusieurs préalables, et nous avons proposé des pistes d'amélioration concernant l'organisation de la sécurité civile en la matière et des circuits de décision correspondants, le développement de certaines entités et la valorisation du travail accompli et de leurs résultats.

La reconnaissance de notre profession s'est effectuée dernièrement au travers d'évènements majeurs – Klaus, Xynthia, épisode neigeux – qui ont mis en exergue nos capacités opérationnelles. Cela s'est traduit notamment par la confirmation de nos cadres sur des postes clés un temps menacés, leur accès au corps préfectoral et la création d'une direction des Sapeurs-Pompiers au sein d'une Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises.

Sur le terrain, nos preuves sont faites et la qualité de nos services est unanimement saluée. C'est dans la gestion de nos jeunes structures départementales et sur leur contribution au développement économique, social, environnemental qu'il faut tenter de progresser. La participation aux projets de recherche et d'innovation en est un moyen.

Explorons toutes les manières d'être connus pour être encore plus reconnus.

